



LIDL SNC - Service Grands Projets  
72-92 Avenue Robert Schuman  
CS 80272  
94533 RUNGIS CEDEX 1

Interlocuteur Dossier :

Dyhia TALBI – dyhia.talbi@lidl.fr – 06.09.41.53.92

**PREFECTURE DES COTES D'ARMOR**  
**Service des Installations Classées**  
**1 place du Général de Gaulle**  
**B.P 2370**  
**22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1**

*Strasbourg, le 17 Décembre 2018*

**Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, lettre de demande  
SNC LIDL  
Construction d'une plateforme logistique à Plouagat**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L181 du Code de l'Environnement et relatif à l'Autorisation Environnementale, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale de la SNC LIDL, dont le siège se trouve 35 rue Charles Péguy 67200 Strasbourg HautePierre, enregistrée sous le numéro 343 262 622, afin d'obtenir le classement d'une nouvelle installation.

Le projet, objet de la présente demande consiste en la construction d'une nouvelle plateforme logistique. Il sera mené sur les parcelles F- 74, 89, 91, 94 à 101, 1009,1237 à 1239, 1589, 1674, 1675, 1677, 1679, 1681, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879,1881 et 1882, de la commune de Plouagat.

La société LIDL souhaite poursuivre son développement et sa plateforme actuelle de Ploumagoar est devenue trop exiguë et n'offre pas de possibilité significative d'extension. C'est donc pour cela que LIDL développe aujourd'hui son projet sur le secteur de Plouagat, dans le même bassin d'emploi que son site existant.

**Le présent dossier de demande d'Autorisation Environnementale est réalisé dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE selon les articles L511 et suivants du Code de l'Environnement.**



Il est à noter que le présent dossier constitue également la déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 et de la rubrique 3.2.3.0 de la Nomenclature Eau en application des articles L214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement.

Du fait de son activité, l'installation sera classée sous le régime de l'Autorisation au titre des Installations Classées pour :

- Le stockage de solides facilement inflammables, rubrique 1450
- Le stockage en entrepôt couvert de matières combustibles en mélange, rubrique 1510

L'activité sera également concernée par les rubriques suivantes sous le régime de l'Enregistrement au titre des Installations Classées :

- Le regroupement de déchets non dangereux de papiers, cartons, ..., rubrique 2714
- Les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, rubrique 2921

Enfin, l'activité sera concernée par les rubriques suivantes sous le régime de la Déclaration au titre des Installations Classées :

- Le stockage en entrepôt frigorifique, rubrique 1511
- Le regroupement de déchets non dangereux non inertes, rubrique 2716
- Le regroupement de déchets contenant des substances dangereuses, rubrique 2718
- Les installations de combustion, rubrique 2910.A
- La charge des engins de manutention, rubrique 2925
- L'emploi d'ammoniac en installation de réfrigération, rubrique 4735.1
- Le stockage d'alcools de bouche, rubrique 4755.2

Par ailleurs, par la présente, nous sollicitons la possibilité de présenter le plan du rayon des 35 mètres à une échelle de 1/750<sup>ème</sup> et le plan du rayon des 100 mètres à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup>, compte tenu de l'ampleur du projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Dyhia TALBI  
Chef de Projets

Matthieu FRECHON  
Directeur Construction